

CertEurope facilite les opérations de téléprocédure et renforce la polyvalence de ses certificats

Paris le 8 juin 2011- CertEurope se positionne comme le premier opérateur de services d'e-confiance à annoncer la polyvalence de ses autorités de certifications en permettant la génération de deux certificats sur le même support (RGS et PRIS v1)

Cette annonce stratégique s'inscrit dans le cadre de l'évolution de la réglementation en matière de référencement des certificats électroniques*. Cela se traduit par la cohabitation de deux référentiels : RGS et PRIS v1. C'est dans ce contexte et pour permettre à ses clients de ne pas être gênés par cette mesure, que CertEurope a très rapidement fait évoluer son offre pour s'aligner sur les nouveaux standards législatifs, technologiques et réglementaires. Le double certificat permet notamment de garantir l'interopérabilité avec les plateformes de télé procédures, les services privés et les plateformes bancaires dans le cadre d'EBICS.

Concrètement, CertEurope est donc en mesure de proposer différentes clés ou cartes à puce munies de certificats conformes aux deux référentiels. Un double certificat est intégré dans le support cryptographique afin de faciliter l'utilisation quotidienne et d'accompagner au mieux les utilisateurs durant cette période de transition (cohabitation des deux référentiels).

Nathalie Schlang, Directrice Marketing et Développement de CertEurope « Un tel dispositif offre donc un grand confort d'utilisation. Par défaut, le certificat CertEurope Advanced CA V3 sera automatiquement proposé. Il s'agit d'un certificat conforme au référentiel RGS. Cependant, les différentes applications nécessitant l'utilisation d'un certificat électronique (plateformes de réponse aux appels d'offres, Télé TVA, etc.) ne sont pas encore toutes en mesure d'accepter les certificats dits RGS. Ainsi, un certificat de Classe 3+, conforme à l'ancien référentiel (PRIS v1), est également disponible sur le même support cryptographique. »

Pendant toute la période de transition, CertEurope offre donc la possibilité de se connecter sur l'ensemble des plateformes. Cette innovation majeure illustre pragmatiquement l'avance de CertEurope sur son marché et sa capacité à s'adapter rapidement aux différentes évolutions. CertEurope compte parmi ses clients des organisations de premier plan, comme Infogreffe, le Groupe Banque Populaire Caisse d'Epargne, la Chambre Nationale des Huissiers de Justice, La Fédération Française du bâtiment ...

** Un certificat électronique est un rempart pragmatique contre l'usurpation d'identité. Il peut être assimilable à une « carte d'identité électronique » et permet de sécuriser les échanges sur internet en apportant une authentification forte et en permettant de signer électroniquement des documents conformément à la législation. . Nominatif, le certificat électronique a de multiples domaines d'utilisation : télé procédures administratives, réponses aux appel d'offres publics, sécurisation des transactions bancaires...*

A propos de CertEurope

CertEurope, 1er Opérateur Qualifié de Services de e-Confiance™,

Pionnier dès 2000 des services de certification électroniques, CertEurope, Tiers certificateur et Tiers horodateur, conçoit et met en œuvre des applications sécurisant les échanges de documents dématérialisés à l'attention des entreprises et des professions réglementées. Elles reposent sur l'utilisation de certificats numériques, et de services tels que la signature électronique, l'horodatage et l'archivage. Elles garantissent aussi la traçabilité et la confidentialité des échanges. CertEurope est également Opérateur de Services de Certification Electronique, qualifié conformément aux normes ETSI/TS 101456 et l'ETSI/TS 102042 V1 .2.1, au RGS V0.98 et à l'arrêté du 26 juillet 2004.

CertEurope a reçu le label « entreprise innovante » ANVAR en 2005 et a obtenu le Trophée de l'Innovation des Tiers de Confiance en 2003 (Opalexe) et en 2006 (CertSign™).

Quelques références clients : Fédération Française du Bâtiment, Argus DMS, GE FactoFrance, GIE Infogreffe, Chambre Nationale des Huissiers de justice, Ordre des Avocats aux Conseils, Ordre des avocats à la Cour d'Appel de Paris, Conseil National des Barreaux, l'INPI, NATEXIS, Banques Populaires, Caisse d'Epargne, GS1, Umanis, Groupe Malakoff, Asphéria, Orsid, ATOS Origin, JC Decaux, Conseil